

Aéroport

Les riverains de Cointrin réclament un couvre-feu

L'ARAG souhaite que Genève s'aligne sur Zurich en stoppant le trafic aérien à 23 h

Sophie Roselli

Le soir, les avions commerciaux peuvent parfois atterrir au-delà de minuit. Le matin, les décollages commencent dès 6 h. Trop tard et trop tôt pour l'Association des riverains de l'aéroport de Genève (ARAG). Afin de réduire les nuisances sonores, ils proposent une modification du couvre-feu le soir et le matin. C'est l'une des requêtes adressées à l'Aéroport International de Genève (AIG) en avril dernier et présentée lundi soir lors de l'assemblée générale de l'ARAG. La démarche s'inscrit dans le cadre d'une procédure qui dure depuis dix ans auprès de l'AIG et de l'Office de l'aviation civile (OFAC).

«Un avion qui atterrit à minuit réveille 60 000 personnes à Meyrin, Vernier, Ferney-Voltaire et autres localités», observe Me Gérald Page, avocat de l'ARAG. Celle-ci souhaite donc avancer le couvre-feu la nuit d'une heure, soit à 23 h, avec une période de tolérance progressive allant jusqu'à 30 minutes. «L'idée n'est pas de couper dans le vif», précise-t-il. Principal argument: «Zurich l'a fait, alors pourquoi pas Genève?» Les riverains souhaiteraient avoir la paix les matins de semaine entre 6 h et 7 h, tout en acceptant des exceptions. Quant au dimanche, ils proposent des restrictions avant 8 h.

Transparence demandée

Autre élément demandé par l'association: la transparence en matière de dérogations. Seuls les vols commerciaux (avec passagers) sont autorisés entre 22 h et minuit. Et après? Jusqu'à 0 h 29, les avions avec un retard sur l'horaire peuvent atterrir. Dès minuit trente, c'est une affaire de dérogation. «Nous voulons savoir pour quels motifs des dérogations sont accordées. Cela fait l'objet de rapports transmis à l'OFAC, auxquels nous voulons avoir accès.»



Mike Gerard, nouveau président de l'ARAG, traque les mouvements d'avions grâce à un programme.

«Un avion qui atterrit à Genève à minuit réveille 60 000 personnes»

Me Gérald Page
Avocat de l'ARAG

Le cauchemar des membres de l'ARAG? Easyjet Switzerland et Air Mauritius, connus pour leurs vols tardifs imprévus. Des noms qui ne font pas du tout rêver Mike Gerard, nouveau président de l'association. «Pas plus tard que lundi, Air Mauritius est venu de Francfort avec 3 h 40 de retard, pour décoller de Genève à 0 h 31, donc avec une dérogation, raconte-t-il. Or, c'est l'un des vols les plus bruyants.» Si le retraité du CERN est si précis, c'est parce qu'il trace le moindre avion bien au-delà du ciel genevois, grâce à un programme qu'il a créé en 2008. Avec la hausse du trafic, le nombre de vols nocturnes a inévitablement augmenté.

Des pressions

Combien y en a-t-il? Entre 0 h 29 et 6 h, ils sont passés de 80 en 2008 à 127 l'an dernier. Cela représente une hausse de 60%, selon l'AIG. Ces chiffres comprennent notamment les vols sanitaires que l'aéroport ne peut refuser. Quant au nombre de dérogations, on en comptait 57 en 2010. Quels

sont leurs critères d'octroi? «Elles ne concernent que les vols commerciaux, indique Bertrand Stämpfli, porte-parole de l'aéroport. Au-delà de minuit vingt-neuf, elles sont accordées si la situation est exceptionnelle et imprévisible.» En cas de problèmes techniques ou météorologiques par exemple. Les critères étant sujets à interprétation, certains en jouent, n'hésitant pas à faire pression. «Des compagnies paieraient cher pour obtenir une dérogation, note le porte-parole. Nous n'avons jamais fléchi.» Cela se traduit par des refus, à quelques minutes près. Il souligne que les conséquences juridiques de ces exceptions empoisonnent aussi l'aéroport.

Mais pourquoi n'est-il pas possible de suivre le modèle de Zurich, avec un couvre-feu à 23 h? A l'OFAC de trancher, précise Bertrand Stämpfli. Cette autorité s'appuiera sur une étude indépendante, qui conclut, selon lui, qu'une fermeture anticipée d'une heure générerait une perte économique lourde et une surcharge de trafic entre 20 h et 22 h.

La passerelle du pont du Mont-Blanc est en sursis

Alors que la Confédération est prête à financer 40% de l'ouvrage, Rémy Pagani attend le résultat d'études pour trancher

«Dans six mois, je disposerai du résultat des études sur les deux options: une piste cyclable bidirectionnelle sur la chaussée du pont ou une nouvelle passerelle côté lac.» Le conseiller administratif Rémy Pagani n'entend pas se précipiter, mais il se veut rassurant: «Si la passerelle s'impose, nous avons largement le temps de commencer les travaux avant 2015 et donc de bénéficier de l'aide de la Confédération.»

La Ville de Genève doit en effet ouvrir impérativement le chantier au plus tard en 2014 pour recevoir la manne fédérale (près de 5 millions sur 14). C'est la règle du jeu imposée pour toutes les infrastructures contenues dans le projet d'agglomération que Berne a accepté de cofinancer. Jeudi dernier, le Grand Conseil a adopté une longue série de crédits pour ne pas rater cette opportunité.

Le projet de passerelle en faisait partie, même si ce n'est pas le Canton qui en assumera le coût

mais la Ville de Genève. La raison? La Confédération traite avec le Canton, pas avec les communes.

Malgré les pressions en faveur d'une passerelle destinée aux cyclistes (motion du Municipal en octobre dernier et appui du TCS), Rémy Pagani hésite. «Nous devrions planter des pieux dans le lac pour bâtir la passerelle et cela aurait un impact sur la navigation, explique le patron des Constructions. Un déplacement des débarcadères coûterait très cher.»

A l'opposé, l'autre projet serait facile à réaliser et serait couplé avec une rénovation du pont financée par une citoyenne. Peut-être, mais il susciterait un flot d'oppositions qui risquerait de couler le projet. **Eric Budry**



Rémy Pagani, conseiller administratif. STEVE IUNCKER-GOMEZ

La vente aux enchères du 19 Monthoux annulée

Le fameux immeuble des Pâquis aurait dû être vendu hier matin. Porte close

Le marteau du commissaire-priseur est resté dans le tiroir. Les enchérisseurs étaient pourtant là pour le voir au travail. Du monde devant la porte close de la salle des ventes de l'Office des poursuites au 46, rue du Stand. Le juriste en charge du dossier a répété en

boucle que la vente était annulée, sans en préciser les motifs. Devoir de réserve, secret de procédure. On n'en saura rien. Sinon que cette nouvelle péripétie s'ajoute à l'interminable feuilleton du 19, rue De-Monthoux. Cette dépouille immobilière au cœur des Pâquis, masquée aujourd'hui par un luxueux échafaudage, suscite la convoitise. Elle promet de durer. Aucune information ne filtre sur la suite de l'affaire. **TH.M.**

PUBLICITÉ

Tribune de Genève

Le débat en ville

Faut-il introduire un salaire minimum en Suisse ?

Deux intervenants en débattront face à face.

- **Olivier Sandoz**, directeur général adjoint de la Fédération des entreprises romandes (FER)
- **Georges Tissot**, secrétaire syndical au Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT)

Débat animé par **Christiane Pasteur**, journaliste à la Tribune de Genève.

Jeudi 3 février à 12h30
au Café des Savoises
(15, rue des Savoises - Plainpalais)

Vous êtes invités à assister au débat et à poser vos questions sur place ou par mail à info@tdg.ch.

Dossier complet sur www.tdg.ch

L'école de police prête serment ce matin

La traditionnelle prestation de serment a lieu ce matin à 11 h 30 sur la Treille

Conseil d'Etat in corpore. Les nouveaux policiers qui prêteront serment devant lui sont quatre fois plus nombreux ou presque. Neuf inspecteurs de la police judiciaire et seize gendarmes prêteront serment à 11 h 30 sur la promenade de la Treille, après avoir défilé une heure plus tôt au rythme de la musique de la police. Cérémonie immuable mais très suivie. Elle est le point d'orgue d'un enseignement dispensé durant douze mois au centre de formation de la police à l'ensemble des aspirants, soit vingt hommes et cinq femmes. **TH.M.**

PUBLICITÉ

→ 20h Conférence publique (entrée libre)

A l'initiative de la Commission cantonale de la famille (DSE)

Robert Neuburger, psychiatre

LA COPARENTALITÉ, UNE USINE AVEC DEUX PATRONS?

Les 8 piliers d'une éducation solide...

- ...encourager
- ...accepter le conflit
- ...amener à l'autonomie
- ...montrer ses sentiments
- ...mettre des limites
- ...prendre le temps
- ...savoir écouter
- ...beaucoup d'amour

JEUDI
10 FÉV 11
UNI MAIL
SALLE M R380

Planification et adaptation: ETIENNE & ETIENNE

EDUQUER C'EST...

savoir écouter



L'ÉDUCATION
DONNE DE
LA FORCE



www.inforfamilles.ch

022 328 22 23